EMPLOI • CONDITIONS DE TRAVAIL

## En France, le mauvais bilan des accidents du travail mortels

Dans un manifeste, la Confédération européenne des syndicats (CES) pointe les mauvais résultats de la France en matière d'accidents du travail. Selon ce document, l'Hexagone devrait enregistrer près de 8 000 décès supplémentaires dus au travail d'ici à 2030, contre 563 pour la Pologne ou 3 143 pour l'Allemagne.

Par Catherine Quignon

reste stable.

Publié le 13 mai 2022 à 18h00

Article réservé aux abonnés

La France est-elle vraiment la plus mauvaise élève d'Europe en matière d'accidents du travail ? A l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, la Confédération européenne des syndicats (CES) a <u>publié un manifeste</u> le 28 avril pour mettre fin aux accidents du travail mortels d'ici à 2030 au sein de l'Union européenne.

Selon les chiffres avancés dans ce document, qui reprend les <u>données d'Eurostat</u>, le nombre d'accidents mortels au travail a globalement diminué ces dix dernières années en Europe, mais il a augmenté en France : passant de 537 en 2010 à 803 en 2019. Le pays enregistre également le taux d'incidence le plus élevé d'Europe, avec 3,53 accidents mortels en moyenne pour 100 000 travailleurs.

## Lire aussi : « Les accidents du travail tuent en silence »

Si on rapporte ce taux au poids des activités « à risque » dans chaque pays, la France arrive deuxième derrière le Luxembourg. Avec ce triste record, l'Hexagone devrait enregistrer près de 8 000 décès supplémentaires dus au travail d'ici à 2030, contre 563 pour la Pologne ou 3 143 pour l'Allemagne.

Sur les réseaux sociaux, Jean-Luc Mélenchon a <u>réagi</u>, accusant la France d'être « *championne de l'hécatombe : 1 200 morts du travail par an »*. Le leader de La France insoumise a repris les chiffres <u>du rapport annuel de l'Assurance maladie</u>, qui englobe les accidents du travail stricto sensu, mais aussi les accidents sur le trajet domicile-travail et les décès liés aux maladies professionnelles.

## De l'avis de Me Camille Pradel, avocat spécialiste de la santé au travail, « on mélange des chiffres qui ne sont pas comparables ». Les mauvais résultats de la France s'expliqueraient en partie par une

« On mélange des chiffres qui ne sont pas comparables »

n'est pas automatiquement reconnu dans d'autres pays ; alors qu'en France, « toute lésion sur le lieu de travail est présumée d'origine professionnelle ».

Lire aussi | Quel accident du travail pour le salarié en télétravail ?

Il n'en demeure pas moins que le nombre d'accidents du travail enregistrés est en augmentation en France depuis dix ans, hormis en 2020. Selon l'Assurance-maladie, la hausse de ces dernières années s'explique en partie par la baisse du chômage : rapporté au nombre de salariés, le taux d'accidents

particulier, le caractère professionnel d'une lésion interne (crise cardiaque, rupture d'anévrisme...)

procédure de reconnaissance des accidents du travail plus stricte que dans d'autres pays. En

Dans son dernier rapport, l'Assurance-maladie met aussi en avant une « amélioration sensible de la qualité du processus de reconnaissance » des accidents du travail mortels. Une des conséquences de cette amélioration serait « un accroissement statistique du nombre de reconnaissances des AT [accidents du travail] mortels consécutifs à des malaises » (180 cas de plus en 2019 par rapport à 2018). Il vous reste 31.69% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.